



Communiqué de presse
Artisanat du bâtiment / Partenariat / Assurance

La CAPEB et MAAF Assurances œuvrent ensemble en faveur de l'assurance des entreprises artisanales du bâtiment

Paris, le 19 septembre 2012 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et MAAF Assurances, mutuelle d'assurance spécialisée notamment dans les risques professionnels, signent aujourd'hui un accord de partenariat pour trois ans.

Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment et Laurent Pigelet, Directeur Marketing et Communication MAAF, ont officialisé le 19 septembre 2012 un nouvel axe de partenariat entre la CAPEB, via sa filiale Béranger Développement, et MAAF Assurances.

Ce partenariat permettra de mettre en œuvre tout un panel d'actions pour informer les artisans, et plus particulièrement les ECO artisans, sur la nature des responsabilités prises par une entreprise artisanale et les solutions en matière d'assurance qui peuvent exister. Les représentants MAAF interviendront, à la demande de la CAPEB, sur ce sujet lors des « JEUDIS ECO ARTISANS » organisées au sein des CAPEB départementales.

De plus, MAAF Assurances élaborera et proposera des solutions et services adaptés aux entreprises artisanales, et tout particulièrement pour les chantiers de rénovation énergétique. Dans ce cadre, des kits d'accompagnement seront créés par MAAF, en collaboration avec la CAPEB, pour renforcer les connaissances des entreprises artisanales sur leurs risques professionnels et les assurances. Ces kits seront différenciés en fonction des caractéristiques et activités des différentes entreprises artisanales.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare : « L'assurance est un enjeu crucial pour les artisans du bâtiment. Leur activité comporte, en effet, des risques qui engagent leur responsabilité. C'est également une garantie majeure pour nos clients. Il est important qu'ils soient bien assurés pour pouvoir parer à toute éventualité. Par ce partenariat, la CAPEB s'engage à leur donner toutes les clés pour qu'ils y parviennent. ».

Laurent Pigelet, Directeur Communication et Marketing de MAAF Assurances ajoute : « MAAF accompagne la CAPEB afin de reconnaître la compétence des entreprises artisanales du bâtiment, notamment pour les travaux de rénovation de l'habitat. Sur le plan pratique, nous avons pris la décision de garantir les engagements pris par les artisans dans le cadre de la démarche ECO artisan sans supplément de cotisation ».

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du bâtiment (www.capeb.fr), lequel dénombre :

- 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment**
- 992 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
- et 80 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment

Qui réalisent :

- 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du bâtiment,
- 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ces chiffres sont extraits de la publication de la CAPEB : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2011 »

La société **BÉRANGER DÉVELOPPEMENT** gère l'ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB. Créé en 2007 par la CAPEB et par la CNATP.

A propos de la MAAF:

Le Groupe MAAF Assurances est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 4,1 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...), au prix le plus juste et avec une recherche d'efficacité optimale.

MAAF est depuis plus de 60 ans, le partenaire historique du monde professionnel. En 2011, près de 370 000 professionnels et entreprises font confiance à MAAF et son contrat Multipro.

Contacts presse :

Pour la CAPEB

Agence Hopscotch : Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00 / 77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr

Pour MAAF Assurances :

Marie-Pierre Michel : tel 01 53 10 63 57
